



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Séance par moyen télématique du 30 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL N° 5

Participant : Alain FLAMENT (Président), Ginette LELION, Didier DUTHEIL, Didier LECOSSU, Jean BLANCHETIERE, Jacques LEBATTEUX, Lionel CHANDELIER, Jean BOQUET, Gilbert LEU.

1. Mail de EU FC annulant son engagement en Régional 2 U15

La Commission prend note du mail de EU FC en date du 28 juillet,
Dit que le groupe 3 de Régional 2 U15 sera constitué de 10 clubs.
Par conséquent, il n'y a plus lieu de procéder à une descente supplémentaire en fin de 1^{ère} phase, comme stipulé dans la précédente décision du 27 juillet 2018 qui est donc annulée (se référer à la réglementation du Régional U15).

2. Jours des rencontres de Régional 1 U18, U16 et U15

Quelques clubs ont sollicité la Ligue afin de disputer leurs rencontres de R1 U18 et U16 le Dimanche. la Commission rappelle la décision du Comité de Direction de Ligue, à savoir que les rencontres de Régional 1 U18, U16 auront lieu le Samedi après-midi. Néanmoins, les clubs auront la possibilité de disputer leur match le Dimanche sous réserve de l'accord écrit de leurs adversaires.

Pour le Régional 1 U15, deux groupes par secteur ayant été composé, la Commission donne un avis favorable sur les demandes particulières.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.FN.

Le Président
Alain Flament

Le Secrétaire
Gilbert Leu

